

## SOMMAIRE

<b>Edito: Ensemble écrivons la suite, B. Guinot, B. Schneider</b>	<b>p.1</b>
<b>Régions, vote réglementation déontologie, élections BF</b>	<b>p.2</b>
<b>Communiqué FFPP: la psychiatrie en pleine restructuration</b>	<b>p.3</b>
<b>Fiche métier psychologue, attention danger !</b>	<b>p.4-5-6</b>
<b>Les nouvelles de l'AEP</b>	<b>p.6-7</b>
<b>Commission Couty, la position de la FFPP et quelques commentaires sur le « non rapport » Jouvin</b>	<b>p.8-9-10-11</b>
<b>L'évolution des inscriptions étudiantes en psychologie: le reflux, B. Schneider</b>	<b>p.12</b>
<b>Tarifs adhésion FFPP, Colloque «aux sources de la violence »</b>	<b>p.13</b>
<b>Europsey, R. Lécuyer</b>	<b>p.14</b>
<b>Élection CoFraDec</b>	<b>p.14</b>
<b>Revue de presse</b>	<b>p.15</b>
<b>Rejoignez la Fédération</b>	<b>p.16</b>

### Directeur de la publication

Brigitte Guinot et Benoît Schneider

### Rédactrice en chef

Brigitte GUINOT

### Secrétaire de rédaction

Mélanie Dupont

### Comité de rédaction

Christian Ballouard,

Anne Gayral,

Madeleine Le Garff,

Marie-Jeanne Robineau,

Michaël Villamaux

N° ISSN 1961-9707

### FFPP

71 avenue Edouard Vaillant 92774

Boulogne Billancourt cedex

Siret 448 221 804 000 25 APE 9499 Z

Inscription formateur n° 11 75 38 152 75

tél. 01 55 20 54 29 fax 01 43 47 20 75

[www.psychologues-psychologie.net](http://www.psychologues-psychologie.net)

[siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

## Ensemble écrivons la suite

La FFPP a voté : adhérents individuels ou d'une organisation membre, chacun a pu se déterminer sur les moyens d'une réglementation de la déontologie. C'est la première fois dans l'histoire des organisations professionnelles qu'une telle consultation est réalisée.

Essayons d'abord de dégager quelques enseignements essentiels du choix exprimé et de la démarche qui y a conduit.

### *Le choix exprimé est clair*

Un premier niveau d'analyse donne 58,1% pour une réglementation de la déontologie par décret, 32,18% pour un Ordre, 9,75% pour la seule évolution de la CNCDP répartis sur les 15 collèges définis (coordinations régionales, associations nationales) par la procédure de vote.

Un deuxième niveau d'analyse qui prend en compte la valeur absolue des choix individuels, confirme sans appel ce choix : 58,8%, 30% et 11,1% .

Enfin, si l'on prend en compte les 15 collèges qui se sont exprimés, 10 ont prioritairement retenu le décret, 2 ont retenu l'Ordre, 2 une CNCDP revue et 1 partage ses choix entre décret et CNCDP. La structure de choix des collèges reflète donc en large part les choix individuels.

### *Ce choix est le résultat d'une large concertation démocratique*

Il est intervenu après plus d'une année de rencontres organisées à partir d'une production de textes, d'échanges fructueux sur le forum du site de la FFPP, des 18 débats en région ouverts par la FFPP avec invitation vers les autres organisations. Le protocole et conditions du vote ont été validés par le CAF, lieu de toutes les décisions de la vie de la FFPP, qui a donné mission au bureau fédéral de le mettre en œuvre.

La participation est à la hauteur des enjeux de la concertation : 71% des adhérents ont voté.

Essayons ensuite de dessiner les prochaines étapes.

Nous devons poursuivre le travail engagé il y a deux ans avec les organisations signataires du code de déontologie. Si le choix de la FFPP est aujourd'hui clairement défini, il n'est pas la propriété d'une organisation. Chacune de ces organisations est en passe de finaliser ses consultations et doit rendre ses résultats au cours du premier trimestre 2009. Nous aurons prochainement une vision d'ensemble dont il faudra tenir compte.

Le chantier de la réécriture du code de déontologie continue. En effet, quelle que soit l'issue des débats et votes, chacun reconnaît la nécessité de revoir ce contenu : les psychologues doivent rester les maîtres d'œuvre essentiels du code qui les régit.

Une réflexion partagée sur le devenir de la CNCDP se pose également. Si une réglementation par décret devait voir le jour, le maintien d'une structure interne à la profession aux compétences à redéfinir sur la base de l'expérience acquise reste nécessaire : prise en compte du contradictoire, instance pédagogique, observatoire de la profession, instance de médiation, de soutien technique pour les tribunaux, sont des pistes de travail qu'il nous faut élaborer. En outre, la mise en œuvre d'Europsey nous conduira de façon rapide à examiner ces points puisque le Bureau Fédéral a été saisi par le président du CoFraDec pour réfléchir aux modalités d'examen de retrait du label Europsey qui relève d'une décision professionnelle et non d'une décision de justice. Et là encore, l'engagement des organisations professionnelles représentatives est essentiel.

Cette perspective d'un travail en commun est réjouissante. Si le SNP a pour l'instant choisi de quitter ce groupe de coordination du fait de son choix pour un Ordre professionnel, les organisations présentes ont appris à (re)travailler ensemble lors de nos réunions de concertation, ce qui a eu des effets très bénéfiques sur des dossiers qui ne relevaient pas directement de l'objet de nos rencontres (positions et démarches communes sur l'article 52, défense des psychologues de l'éducation,...).

Enfin et pour conclure, nous voulons dire à tous nos collègues rencontrés lors de notre « tour de France » que nous avons bien entendu l'attente d'informations, d'avancées structurantes pour notre profession et discipline. Leur ras le bol exprimé par l'expression d'une certaine forme de distance, voire de lassitude pour un débat qui a pu être perçu comme un jeu/enjeu d'appareils plus qu'une véritable réponse aux questions qui parcourent la profession et ses acteurs (si ce n'est de façon « magique » : l'Ordre comme solution à tous les maux de la profession) est pour nous un avertissement stimulant. C'est bien ainsi que nous entendons nous inscrire pour la suite, à savoir puiser dans l'expérience de rencontre avec les psychologues et leurs organisations, ce qui fait l'objet même de la FFPP : fédérer.

## LES REGIONS FFPP



- Le Groupe d'Analyse des Pratiques animé par Françoise Périn Dureau commencera lundi 26 janvier 2009 à CHEOPS Limoges. Une ou deux places sont encore disponibles pour les retardataires désireux de s'inscrire. Pour tout renseignement, téléphoner à Sylvie Dauriac au 05 55 36 14 11.
- La Coordination Régionale Limousin de la FFPP invite jeudi 5 février 2009 Roger Lécuyer, président du CoFraDec à venir parler de la psychologie dans sa dimension Européenne à travers l'EFPA et aussi de la certification Europsy que la France doit commencer à mettre en place dès 2009.



## TOUR DE FRANCE DES REGIONS

### RAPPORT

#### DE LA COMMISSION DE REGULATION CONCERNANT LE VOTE SUR LA REGLEMENTATION

La commission de régulation représentée au congrès du 6 décembre 2008 par deux de ses membres a procédé à la vérification des procès verbaux et du tableau des résultats.

16 procès verbaux ont été reçus :

- les 3 organisations nationales : AEPU , ANPEC, SPPN
- les 12 coordinations régionales : Aquitaine, Centre, Île de France, Limousin, Lorraine, PACA, Guadeloupe, Bourgogne, Franche-Comté, Nord-Pas-De-Calais, Auvergne, Languedoc-Roussillon.
- le collège des non inscrits.

Un mail du président de l'ADEN daté du jour du congrès indiquant le résultat d'un vote de l'ADEN en faveur de la création d'un ordre n'a pas été retenu compte tenu de la date de réception et de l'absence de procès verbal.

Résultats

**En faveur de la création d'un Ordre : 33,42%**

**En faveur d'une réglementation par décret : 58,96%**

**Non favorable à une réglementation mais à une évolution de la CNCDP : 7,6%**

La rigueur apportée tout au long des rencontres régionales et associatives au cours du tour de France "déontologie", les échanges et débats d'idées que cette consultation ont permis, donnent à la FFPP visibilité et transparence.

Soyez en tous remerciés.

Pour la commission de régulation  
**A. Ginel**  
le 10 décembre 2008

## RETOURS CAF du 6 décembre 2008

### Élections des membres du Bureau fédéral

Le 6 décembre 2008, Madeleine Le Garff a pris ses fonctions de Secrétaire générale de la FFPP.

Le CAF a procédé à l'élection de Christian Ballouard et Michaël Villamaux qui deviennent membres du Bureau fédéral, et de Anne Gayral trésorière.



La Fédération  
Française  
Des Psychologues  
et de Psychologie



Le discours du Président de la République lors de son discours sur l'hospitalisation psychiatrique à Antony le 2 décembre 2008 n'est pas passé inaperçu. L'inquiétude des professionnels de la psychiatrie, mais d'une manière plus générale d'un grand nombre de citoyens, trouve sa raison d'être devant ce qu'il convient d'appeler, un discours démagogique qui surfe sur le climat d'insécurité et sa vague émotionnelle générée par le drame de Grenoble. Mais bien au-delà, l'insistance à ne pas vouloir entendre ce que pensent les personnes qui sont sur le terrain ni ce que pensent les chercheurs est inquiétante. Oui, les psychologues sont inquiets et préoccupés et ils le disent.

Ils le disent sous la forme d'un communiqué officiel de la FFPP, ou dans une tribune libre sous la plume de notre collègue Joseph Mornet.

Et ils continueront de le dire et de le faire savoir.

## COMMUNIQUE DE LA FFPP

### La psychiatrie : un dispositif en pleine restructuration.

#### Que veulent les psychologues ?

La psychiatrie est pour de nombreux psychologues ce champ des pratiques qui a vu se décliner tout un pan identitaire de la psychologie clinique de tradition française. Les valeurs humanistes qu'ils ont pu y trouver et partager sont inscrites dans leur code de déontologie.

La FFPP défend et soutient une conception du soin solidaire où la démarche psychologique a toute sa place.

La FFPP réfutera et condamnera toutes les dérives sécuritaires qui prendraient le pas sur une démarche de santé mentale et une logique de prévention respectueuse des personnes et de leur singularité à laquelle nous adhérons.

La FFPP a fermement pris position en juillet 2008 contre toute compromission des psychologues dans l'application de la loi sur la rétention de sûreté au nom de l'éthique et de la scientificité de notre discipline.

La FFPP réaffirme donc au côté des professionnels de la psychiatrie, des malades et de leurs familles, son refus de toute aliénation et de déterminisme.

La FFPP, pour autant, considère indispensables les réformes engagées depuis plusieurs années dans le champ de la psychiatrie et celui de la santé mentale. Les transformations déployées dans de nouvelles définitions des pratiques professionnelles doivent faire du psychologue un interlocuteur privilégié et un acteur incontournable de ce changement : ses apports décentrés de la médecine et du pouvoir gestionnaire font de lui un acteur dont le rôle est fondamental.

Si les attentes sont nombreuses, les exigences le sont également : il est de notre responsabilité de mettre en œuvre les moyens et les outils pour accompagner ce changement qui dépassent de loin les acquis catégoriels. La FFPP s'y est engagé et continuera de réfléchir aux moyens d'une redéfinition des pratiques et aux formulations de propositions innovantes.

20 décembre 2008

[http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com\\_content&task=view&id=136&Itemid=107](http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&task=view&id=136&Itemid=107)

Dessin proposé par les ateliers perplexes:  
<http://perplexes.org>

Nous illustrons, nous écrivons, contactez-nous : [xda@altern.org](mailto:xda@altern.org)

## TRIBUNE LIBRE

(les propos de la tribune libre sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs)

### TROP C'EST TROP,

une réponse au discours du Président de la République

La situation qui est faite aux personnes atteintes de souffrance et de pathologie mentales aussi bien qu'à ceux et celles qui s'en occupent est devenue totalement intolérable.

Ceux là mêmes qui dénoncent la dangerosité du malade mental, la nécessité de l'enfermer et le laxisme de ceux qui en ont la charge sont précisément ceux qui ont créé cette situation inacceptable.

Ce sont eux qui ont fermé les lits des hôpitaux, qui ont réduit la durée des séjours, qui ont étouffé le soin dans des logiques de gestion protocolaires et évaluatives et qui l'ont enfermé dans une logique de rentabilité financière.

Ce sont les mêmes qui veulent, à nouveau, traquer le futur porteur de trouble dès l'âge de trois ans, l'enfermer dès 12 ans, et le fichier dès 18.

Ce sont eux qui ont œuvré à exclure de la formation du futur soignant ou éducateur toutes les disciplines qui pourraient les "indiscipliner" par des approches sans doute jugées pas suffisamment utilitaristes et contrôlables.

Il nous faut renoncer au seul regard « sécuritaire » porté sur notre métier et sur la psychopathologie. Il nous faut refuser de réagir à ce seul plan que l'on évertue à nous imposer. L'accepter c'est déjà perdre car c'est l'ouverture à l'évidence de tout ce qui en découle.

S'il y a une victime de la violence actuelle autour de la folie c'est d'abord la personne qui en souffre,

son entourage et ceux et celles qui l'accueillent et le soignent.

Revenons à ce qui fonde nos pratiques, nos conceptions de l'homme et de sa liberté et celle de nos institutions et de nos groupes sociaux. Unissons nous autour de ce que nous dénonçons mais aussi de ce que nous revendiquons.

Il ne faut jamais oublier que tout commence par la formation : "sauvons la clinique" gravement menacée pas la disparition de l'enseignement de toutes les approches ne rentrant pas dans le moule de l'utilitarisme et du contrôlable.

Défendons une école où l'enfant ne sera pas traqué dès l'âge de 3 ans pour savoir quel futur citoyen il sera.

Refusons toute forme de fichage.

Les multiples réactions qui se manifestent sont réjouissantes par l'espoir qu'elles soulèvent : à nous tous de savoir les transformer en actions et non en seules réactions.



J. Mornet

Dans le précédent numéro de Fédérer, nous vous informions des propositions de la FFPP concernant la réactualisation de la fiche métier psychologue FPH. Les services en charge du dossier nous ont fait parvenir la nouvelle fiche métier, mise en ligne sur le site du ministère. Comme nous nous y attendions, il n'a pas été tenu compte de nos propositions, et les modifications sont d'importance pour notre profession.

Nous vous invitons à prendre connaissance :

1. du courrier envoyé par la FFPP aux responsables du dossier,
2. de la nouvelle fiche métier en ligne sur le site du ministère  
[http://91.121.210.82/WD120AWP/WD120Awp.exe/CONNECT/dhos\\_web](http://91.121.210.82/WD120AWP/WD120Awp.exe/CONNECT/dhos_web)  
[http://91.121.210.82/WD120AWP/WD120Awp.exe/CTX\\_892-3-lfxaQSOUn/p\\_metier/SYNC\\_912842000](http://91.121.210.82/WD120AWP/WD120Awp.exe/CTX_892-3-lfxaQSOUn/p_metier/SYNC_912842000)
3. un appel à mobilisation
4. une proposition de courrier à envoyer au ministère pour protester contre ces modifications.

## Courrier envoyé par la FFPP début décembre aux personnes en charge de ce dossier

Madame,

Nous avons bien reçu votre courriel nous invitant à consulter la fiche métier psychologue sur le site internet du Ministère.

Nous l'avons lue attentivement et avons constaté que vous n'avez retenu aucune des propositions que nous vous avons soumises.

Si les motivations justifiant une refonte de la fiche métier psychologue qui datait seulement de 2004 nous paraissent peu claires, hormis une volonté d'introduire des missions possiblement dévolues à des psychologues du champ du travail, l'ensemble des modifications apportées nous semblent pour la plupart dommageables pour la qualité de l'exercice des psychologues et peu en accord ni avec la réalité de leurs pratiques, ni avec les besoins du terrain. Ainsi :

- La disparition **dans le cadre des activités** de la visée préventive de nos actions, de notre intervention dans le cadre des formations, de nos interventions auprès des équipes et enfin de la mise en œuvre de psychothérapies, nous paraît pour le moins inacceptable.

- La suppression **dans le cadre des savoirs faire** de la dimension thérapeutique au profit du conseil et de l'orientation des choix d'une personne tout à fait à l'encontre de notre éthique et deontologie professionnelle centrée sur le respect de la personne et sur son autonomie psychique ; puis, la suppression de la capacité à transmettre des savoirs professionnels, déniaient ainsi aux psychologues praticiens hospitaliers leur statut de chercheur et leur contribution à l'élaboration des savoirs.

Enfin l'introduction de la notion de « soins » bien plus limitée que la dimension « thérapeutique » ou de « diagnostic santé » qui ne rend nullement compte de la complexité de la dynamique psychique des personnes, montre une méconnaissance de la spécificité de notre exercice professionnel.

Vous avez par ailleurs supprimé dans le cadre des connaissances l'éthique et la déontologie ce qui finit de vouloir placer les psychologues dans une position d'exécutants de soins non réfléchis et ne peut qu'être hautement dommageable pour les usagers.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment de bien vouloir remettre cette fiche métier au travail en collaboration avec les organisations de psychologues.

Recevez, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Brigitte Guinot**

Psychologue co-présidentes de la FFPP

**Benoît Schneider**

Professeur de psychologie co-présidents de la FFPP

**Sylvie Dauriac**

Psychologue FPH membre de la FFPP

Le répertoire actualisé des métiers de la fonction publique hospitalière est désormais accessible sur le site Internet du Ministère dans l'onglet à gauche sur la page d'accueil : métiers et concours dans l'onglet santé, et dans l'onglet les dossiers de santé. <http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/>

**Famille** : Soins

**Sous-famille** : Conseil aux personnes et psychologie

**Code métier** : 10 - **Code Rome** : 31113 - **Code FPT** : 06D2

### PSYCHOLOGUE

#### Définition

Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers des démarches prenant en compte la vie psychique des individus, le fonctionnement des groupes et leur interaction avec l'organisation afin de promouvoir l'autonomie et le bien être de la personne.

#### Autres appellations courantes

Psychologue clinicien

Psychologue hospitalier

#### Les activités du métier

- Planification des activités / interventions internes/externes, spécifiques au domaine d'activité,
- Accueil et prise en charge des personnes (agents, patients, usagers, etc.), dans son domaine,
- Tenue d'entretiens avec des personnes (patients, familles),
- Identification, recensement des besoins et des attentes des patients, spécifiques à son domaine,
- Recensement et analyse des besoins des utilisateurs, spécifiques à son domaine,
- Bilans psychologiques (recueil d'information, entretien, travail de synthèse, restitution...),
- Réalisation de soins spécifiques à son domaine d'intervention,
- Élaboration et mise en place du projet individuel concernant la personne et le groupe dans son domaine d'activité,
- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, étudiants, stagiaires, etc.),
- Réalisation d'études et de travaux de recherche dans son domaine.

#### Spécificités dans le métier

Neuropsychologue

Pédopsychologue

#### Les savoirs faire requis du métier

- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques, dans son domaine de compétence,
- Analyser / évaluer la situation clinique d'une personne, d'un groupe de personnes, relative à son domaine de compétence,
- Auditer l'état général d'une situation, d'un système, d'une organisation dans son domaine de compétence,
- Choisir une méthode, un moyen correspondant à son domaine de compétence,
- Conseiller et orienter les choix d'une personne ou d'un groupe, relatifs à son domaine de compétence,
- Définir et mettre en œuvre les soins et activités thérapeutiques adaptés au patient, relatifs à son domaine de compétence,
- Élaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne, relatif à son domaine de compétence,
- Organiser / animer des activités spécifiques à son domaine de compétence pour des patients, des personnels / des groupes,
- Organiser un cadre thérapeutique singulier à chaque patient,
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et /ou rapports, relatifs à son domaine de compétence.

### Connaissances associées

Psychologie clinique	Connaissances d'expert	
Sciences de la communication	Connaissances approfondies	
Psychologie générale	Connaissances approfondies	14454
Méthodologie de recherche en psychologie	Connaissances détaillées	14254
Bilan psychologique	Connaissances détaillées	
Psychosomatique	Connaissances détaillées	
Psychologie des âges de la vie	Connaissances détaillées	
Ethnopsychologie	Connaissances détaillées	

### Relations professionnelles les plus fréquentes

Équipes pluridisciplinaires et médicales pour les projets de soins, Services sociaux, éducatifs, judiciaires, juridiques, maison du handicap, tribunal, université pour le travail de liaison et de coordination, Réseaux de villes et associations (CMP, CMPP, psychiatres, psychologues libéraux) pour le suivi des patients, Groupes de pairs pour les analyses de pratiques (collèges de psychologues).

### Études préparant au métier et diplôme(s)

Licence + master 2 en psychologie clinique, pathologique, enfance/adolescence, gérontologique,...

### Prérequis indispensables pour exercer le métier

Licence + Master 2.  
DESS de psychologie clinique, pathologique, enfance/adolescence, gérontologique,...

### Correspondances statutaires éventuelles

Psychologue.

### Proximité de métier : passerelles courtes

### Proximité de métier : passerelles longues

Directeur d'établissement.

### Tendances d'évolution du métier : les facteurs clés à moyen terme

Vieillesse de la population accueillie en institution, et notamment développement des troubles liés aux maladies dégénératives, Évolution démographique des populations migrantes, Évolution des techniques entraînant une diversification des demandes et des champs d'intervention, Développement généralisé des politiques de prévention, Développement des réseaux de soins.



## APPEL ! APPEL ! APPEL ! APPEL ! APPEL !

Aux collègues de la FPH,  
Mais également à tous les psychologues du champ de la santé et du médico-social : nous sommes tous concernés aujourd'hui, ne ratons pas cette occasion !

Chers collègues,

L'année 2009 risque fort d'être riche en rebondissements pour les professionnels de la psychologie que nous tentons d'être quotidiennement dans les institutions qui nous emploient, universités, hôpitaux, établissements sociaux, etc., ou tout simplement avec nos patients dans nos cabinets de consultation. Les psychologues sont concernés par les multiples réformes en cours dans le champ de la santé du social et du médico-social : il faudra être inventif, constructif et vigilant !

L'une des réformes en cours concerne **la fiche métier psychologue de la fonction publique hospitalière** !

Depuis quelques années, une refonte des fiches métiers, dont celle des psychologues, est entreprise dans la Fonction Publique Hospitalière. Elle concerne bien sûr les psychologues de la FPH, mais ses effets débordent largement ce cadre, puisqu'en effet les choix opérés dans la FPH ont souvent valeur d'exemple pour de nombreux employeurs dans les autres fonctions publiques et les institutions privées.

Aussi, nous vous proposons d'envoyer la lettre type ci-dessous au service de la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins (DHOS) aux adresses électroniques suivantes :

[bernard.verrier@sante.gouv.fr](mailto:bernard.verrier@sante.gouv.fr)  
[anne.scandella@sante.gouv.fr](mailto:anne.scandella@sante.gouv.fr)  
[Anne.DARDEL@sante.gouv.fr](mailto:Anne.DARDEL@sante.gouv.fr)

ou par courrier à :

M. Bernard Verrier, Sous directeur des professions paramédicales et des Personnels hospitaliers,  
Mme Anne Scandella, Responsable des statuts particuliers soignants,  
Mme Anne Dardel, Chargée de mission Métiers Compétences Formation,  
DHOS, Ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, 14, avenue Duquesne 75007 PARIS.

Nous souhaitons grâce à votre mobilisation et votre soutien inviter la DHOS à relancer les discussions autour de la fiche métiers afin de lever les incompréhensions et d'éviter qu'une fois encore les compétences professionnelles des psychologues soient ignorées ou incomprises.

A vos claviers et autres timbres postes !

Avec nos salutations cordiales,

**B. Guinot, B. Schneider**, co-présidents de la FFPP,  
**M. Villamaux**, membre du BF

Vous pouvez envoyer ce courrier selon la forme qui vous convient : à titre individuel, au nom d'un groupe de collègue, association, collège... Vous pouvez utiliser le support à en-tête de la FFPP ou vous en passer.

Nous serions simplement reconnaissants si vous nous adressez par mail ou par courrier information sur votre envoi à la DHOS pour disposer d'un indicateur de mobilisation.

Envoi à adresser à : [fichemetier@ffpp.net](mailto:fichemetier@ffpp.net) en spécifiant fiche métier en objet.

Merci, Michaël Villamaux



Chère Madame, Cher Monsieur,

D'importantes réformes vont être menées tout au long de l'année 2009 dans le champ du sanitaire, du médico-social et du social. Ces réformes vont être une occasion importante pour les professionnels en collaboration avec leurs administrations de contrôle de redéfinir les modalités d'intervention de chacun.

Nous souhaitons profiter de cette opportunité pour relancer la concertation autour de la fiche métier psychologue de la fonction publique hospitalière.

Le travail mené ces dernières années pour la réécriture de la fiche métier psychologue doit permettre à vos services de constituer une base commune à tous les répertoires des métiers de la santé et du social. Il est important et nécessaire. Hélas vos conclusions, concernant le psychologue, risquent très rapidement d'être obsolètes au regard du train de réformes actuellement en marche.

Les professionnels faisant usage du titre de psychologue possèdent de nombreuses compétences portées par une discipline, la psychologie, et encadrées par un code de déontologie partagé par l'ensemble des professionnels. Il serait dommage d'en limiter l'exercice.

Nous demandons que soient réexaminés dans les meilleurs délais et en concertation avec nos organisations professionnelles différents points de cette fiche métier.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

FFPP c/o J. Accoce -77 rue Claude Decaen Hall 10- 75012 PARIS  
Siret 448 221 804 000 25 APE 9499 Z  
tél. fax 01 43 47 20 75 [www.psychologues-psychologie.net](http://www.psychologues-psychologie.net)  
[siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

## BREVE

*Pour le moment juste une brève, mais nous en reparlons sûrement!*

### Lu dans Libération

Je peux payer en ticket psy ?

Vous connaissez un moment difficile ? Passez donc à la médecine du travail prendre des tickets psy pour vous offrir quelques séances sur le divan. La nouveauté de ce service aux salariés inspirée des tickets restaurants laisse songeur. Et la confidentialité dans tout cela ? Garantie par la médecine du travail, répond ASP, la société qui le commercialise...

Renseignements sur [www.asp-entreprise.com](http://www.asp-entreprise.com)

## NOUVELLES DE L'AEPUI



Cher(e)s Collègues « AEPUIstes »  
et/ou Psychologues, bonjour !

Voici donc notre deuxième numéro des *Nouvelles*, « formule *Fédérer* », dont l'objectif est d'accroître la visibilité des actions que nous menons au sein de la FFPP dont nous sommes membres depuis sa création, et de susciter l'intérêt du plus grand nombre. Ce numéro fait suite à notre dernière AG dont voici un compte rendu succinct. Le compte-rendu détaillé sera envoyé à la rentrée aux adhérents.

Notre dernière Assemblée générale s'est tenue le samedi 13 décembre 2008, comme annoncé dans nos dernières *Nouvelles*. 58 personnes y ont été présentes ou représentées, dont le Conseiller scientifique pour la psychologie à la DGES, Daniel Gaonac'h, les deux Co-Présidents de la FFPP, Benoît Schneider et Brigitte Guinot, et le Président CoFraDeC *Europsy*, Roger Lécuyer. Jean-Luc Viaux, invité pour son texte sur une charte d'enseignement, s'est excusé de ne pouvoir venir. Nous avons également regretté l'absence du Président de la SFP, Gérard Guingouain, qui devait venir.

### Compte rendu de l'AG statutaire (9 h - 10 h)

#### Vote sur les nouveaux statuts et le règlement intérieur

Les statuts actuels de l'AEPUI datent de ... 1983 ! Le dernier bureau avait eu la volonté forte de les renouveler, mais le travail réalisé n'avait pas donné lieu à un vote. Aujourd'hui, il est nécessaire de mettre nos statuts en accord avec ceux de la FFPP. La discussion menée en AG sur chacun des points restés en suspens nous permet désormais de mettre à disposition des adhérents, par e-mail, la nouvelle version des statuts et du règlement intérieur de notre association. Un vote par correspondance sera ensuite proposé.

#### Vote sur le budget

Cf. Compte-rendu Adhérents.

#### Compte rendu du travail des Commissions

##### *Commission recherche*

Cécile Douillez, maître de conférences à Lille 3, a présenté sa candidature pour devenir responsable de la Commission Recherche. Son premier objectif serait de proposer une nouvelle version de l'Annuaire de la recherche en psychologie avec une double entrée : par université, et par enseignant-chercheur. Ce travail se fait d'une part en étroite collaboration avec la commission des affaires scientifiques de la FFPP, en particulier avec J-Y. Baudoin, maître de conférences à Dijon, et d'autre part en lien avec la SFP (cf. éditorial de *Fédérer* n° 40). La candidature de C. Douillez est acceptée à l'unanimité.

##### *Commission Déontologie*

La responsable de la commission déontologie, Marie-Claude Mietkiewicz, a fait un appel à participation pour cette commission qui n'a malheureusement pas pu se réunir depuis la dernière AG. Les objectifs à moyen terme sont de travailler, d'une part aux aspects du code de déontologie concernant plus particulièrement les enseignants-chercheurs, et d'autre part à l'enseignement de la déontologie dans les universités. De plus, avec le souhait de réglementer la déontologie, cette commission va avoir un rôle politique particulièrement accru dans les années à venir.

## Commission pédagogique en charge du dossier VAE

Le référentiel de compétence pour le Master en psychologie, élaboré par la Commission, va être diffusé auprès de tous les directeurs et directrices de Masters afin qu'ils l'amendent avant diffusion plus générale (Cf. *Nouvelles de l'AEP*, paru dans *Fédérer* n° 41, novembre 2008). Dès lors, le rapport final pourra être remis.

### Informations sur la communication

Les *Nouvelles* paraîtront désormais chaque mois dans *Fédérer*. Les collègues présents à l'AG ont émis le souhait que leur soit adressé par e-mail, au moment de sa parution, le sommaire comme cela se fait pour *Fédérer*. Cette formule n'exclut pas pour autant la présentation de Numéros spéciaux à thème si besoin.

Les publications à venir sont l'annuaire de la recherche, l'annuaire des enseignants-chercheurs (par voie électronique, ceci nécessitant une évolution de notre site Internet) et le rapport sur la VAE en psychologie. Ophélie Carreras, notre trésorière, se propose de rassembler les contributions des différentes universités concernant la mise en place des Comités de sélection afin de constituer un Numéro spécial (cf. ci-après).

### Compte rendu de l'AG « ouverte » (10 h - 13 h)

#### Présentation des résultats du vote sur le code de déontologie

Présentation de Benoît Schneider. Cf. ce numéro de *Fédérer* (Éditorial et p.2)

#### Discussion et remise à jour des annuaires des laboratoires et/ou des enseignants-chercheurs en collaboration avec la SFP

Cf. ci-dessus.

#### Mise en place de la LRU dans les universités : point particulier sur la constitution et mise en place des comités de sélection

Ophélie Carreras a fait une présentation sur la mise en place des Comités de sélection à l'université de Toulouse 2, afin d'amorcer la discussion.

La réflexion à l'Université Toulouse 2 a abouti à la constitution de Collèges Scientifiques Qualifiés (CSQ) pour les différentes sections du CNU. Ces collèges sont élus par les pairs et sont constitués à parité de rangs A et B. Ils sont composés de 6 à 12 personnes. Pour la section 16 (psychologie), regroupée avec la section 69 (neurosciences) et intégrant des personnels de l'IUFM, le CSQ est constitué de 12 personnes. Les membres représentent les différents départements, laboratoires et orientations dans la discipline. Les CSQ ont pour compétence de proposer au président de l'université, pour chaque emploi relevant de son domaine et en fonction du profil, les personnes composant le comité de sélection. Les CSQ seront également sollicités pour éclairer le Conseil Scientifique pour les recrutements d'ATER, PAST, professeurs invités, chargés de cours. Pour chaque emploi, le bureau du CSQ (2 PR et 2 MC) se réunit avec les responsables des départements et unité de recherche concernés pour faire une proposition de composition votée ensuite après discussion par l'ensemble du CSQ.

Ce choix de recourir aux CSQ permet de conserver une certaine collégialité ainsi qu'un fonctionnement démocratique pour la constitution de ces instances de recrutement. La procédure est actuellement en test sur 3 postes IUFM.

Quelques questions ont été évoquées concernant notamment l'utilisation de la vidéoconférence qui est évoquée dans le texte de loi. Cette utilisation pose question d'une part, pour les comités (comment garantir le secret des votes dans ces conditions ?), d'autre part pour les candidats (comment respecter l'égalité de traitement ?).

D'autres exemples ont été apportés notamment de l'université de Lille 3 où le modèle paraît plus « descendant » avec des propositions de comités venant du président et du CA. Dans les Universités de Nancy et de Nantes, le modèle paraît proche de celui de Toulouse. A Bordeaux 2, les premiers comités ont été faits dans la concertation, pour le moment, mais rien ne semble formalisé concernant la mise en place.

Un numéro spécial faisant le point sur les modes de fonctionnement des différentes universités sera constitué à la rentrée et envoyé aux adhérents.

### Discussion sur la liste des revues AERES/CNRS/CNU

Une discussion s'est engagée, rappelant un certain nombre de problèmes liés à cette liste. L'action proposée est a minima de communiquer une position générale (cf. encadré) et de demander qu'un véritable débat public soit posé sur ce point.

L'AEPU affirme la nécessité de la diversité des critères d'évaluation de la recherche par la reconnaissance de la pluralité des supports de la publication (articles, chapitres d'ouvrages, ouvrages), la pluralité des types d'articles (présentation de recherches, réflexions théoriques, etc.), l'obtention de contrats et la participation à des recherches sur contrat, la participation à des congrès nationaux et internationaux, la diffusion des connaissances scientifiques, etc.

#### Point sur Europsy

Présentation de Roger Lécuyer.

#### Place de la psychologie dans les Masters d'enseignement, et informations sur les discussions du groupe de travail sur la formation des futurs psychologues de l'éducation et psychologues scolaires

On trouvera un point actualisé de ces questions dans le numéro de janvier de *Fédérer*.

#### Réflexions autour d'une charte de l'enseignement de la psychologie

En l'absence de temps, ce point n'a pu être discuté.

Avec nos sentiments associatifs et militants,  
Le bureau de l'AEPU,  
**C. Leconte**  
**C. Jeoffrin**  
**O. Carreras**



71 avenue Vaillant, 92774 Boulogne-Billancourt - Cedex  
<http://aepu.org>

## La position de la FFPP

### et quelques commentaires sur le « non-rapport » Jouvin

Nous publions ce mois la contribution de la FFPP, auditionnée par la commission Couty en octobre 2008.

Madame la Ministre de la santé Roselyne Bachelot, a confié à M. Edouard Couty (ancien directeur de l'hospitalisation et organisation des soins (DHOS) et conseiller maître à la cour des comptes) la mission de réunir des représentants institutionnels, syndicaux, associatifs et personnes qualifiées, et de consolider les orientations déjà définies par un certain nombre de réformes (actées dans le plan santé mentale 2005-2008) et qui portent sur les points suivants :

- les missions de la psychiatrie et de la santé mentale, l'organisation de la prise en charge, l'amélioration du parcours de soins des patients et leur réinsertion ;
- la démographie médicale et soignante et les collaborations professionnelles ;
- les politiques de santé publique en matière de santé mentale et notamment en matière de prévention.

L'objectif est de mener à terme ces réformes. Ceux qui travaillent dans ce secteur savent combien il est difficile actuellement d'obtenir une visibilité à moyen terme, et combien ces modifications structurelles contribuent à désorganiser le soin, mais également les relations de pouvoir à l'œuvre dans les structures hospitalières.

En ce qui concerne les psychologues, aucune personne qualifiée n'avait, dans un premier temps, été sollicitée par Monsieur Couty pour les représenter. Cette tâche, ô combien délicate, sera finalement confiée à notre collègue Gladys Mondière(1) qui, alors qu'elle participait à la commission pour une tout autre raison, a du se résoudre à défendre les psychologues tant les débats nous concernant furent, semble-t-il, houleux. Quelles que soient les propositions à venir, nous pouvons dès à présent remercier notre collègue pour l'énergie dépensée dans la bataille. Elle a été soutenue, il faut le souligner, par les associations d'usagers.

Les propositions de la FFPP, qui figurent ci-dessous, concernent principalement l'exercice de la psychothérapie par des psychologues et répond à une demande précise de la commission. Nous les avons complétées par une réflexion sur l'intérêt et la pertinence d'une sixième année de formation pour les psychologues sous-tendue par le principe du titre unique de psychologue. Cette réflexion, rédigée à l'issue de l'audition et adressée à la commission, s'est révélée nécessaire tant le titre unique, pour bon nombre d'interlocuteurs, reste une notion difficile à appréhender.

A l'heure où nous écrivons cet article, la commission n'a pas encore rendu ses conclusions.

La large diffusion par la presse des conclusions d'un groupe auditionné par la commission Couty, sous le nom de « Rapport Jouvin », n'est qu'une des contributions à la mission Couty, au même titre que des dizaines d'autres. Si ce groupe est composé de directeurs d'hôpitaux, de psychiatres et de cadres infirmier (13 personnes en tout), rien ne justifie que lui soit accordé par la commission Couty plus de crédit qu'à d'autres groupes auditionnés, en particulier les représentants d'organisations de psychologues (FFPP, SNP, ...).

Les propositions « Jouvin » sont cependant venues semer la panique chez bon nombre de psychologues et on peut largement comprendre l'émoi qu'elles ont suscité.

C'est sans surprise en réalité que nous avons pris connaissance d'allégations qui règlent le compte des psychologues de la FPH, ces éternels empêchements de tourner et de penser en rond au regard de la composition du groupe. Certes, nous pouvons retenir de ces propos l'objectif persistant de para-médicalisation à notre

égard, ritournelle bien rodée que les psychologues entendent depuis qu'ils existent en France (50 ans ! c'est très peu) et auxquels ils ont droit à chacune des sorties des réformes de la santé. Certes, il s'agit d'une attaque en règle des statuts « particuliers » des psychologues de la FPH qui, en 1991, préfiguraient les bases du code de déontologie adopté par l'ensemble de la profession et de la discipline en 1996. En réponse à toute attaque, la défense corporatiste est une position qu'il convient d'entendre, mais la FFPP a privilégié ici une position qui lui a semblé plus constructive au regard des dangers que comporte cette seule position, tant elle porte le risque de contribuer à brève échéance à notre disparition ou, pour les plus optimistes, à un contournement du métier de psychologue.

### **La ligne de conduite de la FFPP est de fédérer, rassembler, d'être force propositionnelle dans tous les lieux où nous pouvons faire entendre notre voix.**

En ce qui concerne la commission Couty et les recommandations que nous y avons faites, nous sommes partis du principe que les psychologues seraient interpellés :

- *d'une part sur leur formation* qui, on le sait, ne convient ni au ministère de la santé, ni à un certain nombre de médecins et de directeurs d'hôpitaux, voire même à certains nombre d'enseignants-chercheurs de psychologie. L'idée récurrente de proposer une formation maison au ministère de la santé pour les psychologues FPH et de « casser » le titre unique nous a conforté sur la mise en place de la certification Europsy qui vient contrecarrer les projets de ces francs-tireurs ;
- *d'autre part sur la prise en charge psychothérapique*, dont il convient de définir les modalités de financement et d'application. Les aléas du décret d'application de l'article 52 étant ce qu'ils sont, les psychologues sont les premiers concernés par l'évolution des prises en charge psychothérapique. Il aurait été dommage de ne pas s'en saisir.

Nos propositions se sont limitées à ces deux points sachant que nos collègues du SNP avaient transmis des recommandations plus globales sur le rôle et la place du psychologue dans le champ de la santé que nous partageons globalement(2).

Il est probable que nous arrivions in fine à ce qu'un groupe de travail soit mis en place pour envisager des modalités de prise en charge financière des actes de psychologues. Il n'est pas irréaliste de penser qu'un autre groupe se mette en place sur l'évolution des conditions statutaires des psychologues de la FPH tant les difficultés actuelles sont des obstacles à un exercice serein. Il va dans dire que c'est bien d'une seule voix dont il faudra parler à ce moment-là en faisant preuve de maturité et en mettant en avant notre capacité à être des interlocuteurs constructifs et réalistes. La FFPP y est prête.

Pour le bureau fédéral  
**B. Guinot et B. Schneider, coprésidents,**  
**M. Le Garff, secrétaire générale,**  
**C. Ballouard, A. Gayral, M. Villamaux.**

(1) Docteur en psychologie, psychologue à l'établissement Public de Santé Mentale Lille Métropole.

(2) Recommandations transmises par nos collègues de la commission FPH du SNP que nous remercions.

## Commission sur les missions et l'organisation des soins de la psychiatrie et de la santé mentale

### Propositions de la FFPP : octobre 2008

## Les psychologues et la psychothérapie dans l'offre de soins en France

### La formation des psychologues

#### **PREAMBULE**

La Fédération Française des Psychologues et de Psychologie a pour vocation de rassembler les universitaires qui enseignent la psychologie et les psychologues qui la pratiquent quels que soient les modes d'exercice, les champs d'activité et les référents théoriques.

Elle est membre français de l'EFPA (Fédération Européenne des Associations de Psychologues) et de l'IUPsyS (Union internationale de psychologie scientifique) et de la commission internationale des tests.

Elle intervient au niveau européen dans les commissions de l'EFPA et au comité exécutif de l'EFPA.

Elle est chargée de mettre en place la certification Europsy. (Certification européenne en psychologie, délivrée par l'EFPA).

#### **Ses objectifs sont tournés résolument vers l'avenir et se déclinent autour de thèmes majeurs qui sont :**

La protection du public des mésusages de la psychologie, son information sur les buts et les moyens de la psychologie, les fonctions et les méthodes du psychologue, la défense de la profession et la discipline, le développement des études et recherches en psychologie et à leur diffusion, le maintien et le développement chez les psychologues d'un haut niveau de qualification fondamentale et appliquée, la promotion de la formation permanente en psychologie et contribuer à son développement.

Elle a toujours su prendre position et intervenir dans les situations mettant en cause la dimension éthique, le niveau de qualification scientifique et professionnelle des psychologues et la déontologie. Elle représente la profession et la discipline auprès des autorités et de tous les partenaires de la profession, en France, en Europe et dans le Monde. Enfin, elle promeut la reconnaissance et l'application du code de déontologie.

*Le psychologue : si sa formation, ses compétences et sa mission font de lui un professionnel incontournable dans le champ de la santé...*

Le psychologue est formé avec une licence et un master de psychologie à l'évaluation des personnes et des situations de vie.

Les parcours universitaires se sont diversifiés depuis 20 ans ; les approches disciplinaires, théoriques et méthodologiques, qui s'articulent au titre unique de psychologue donnent à la profession une palette de démarches et d'interventions qui témoignent tout autant d'une richesse et d'une évolution du métier ainsi que d'une demande sociale forte. Le psychologue met en œuvre les dispositifs d'accompagnement nécessaires aussi bien dans les registres de l'éducation (un quart d'entre eux), de la santé (la moitié) que du travail (un quart).

Le titre de psychologue est protégé par la loi de 1985.

Le psychologue intervient dans le champ de la santé et particulièrement en psychiatrie depuis le début de sa professionnalisation il y a maintenant plus de 50 ans. Il est partie prenante du dispositif médico-social.

Il participe à la démarche de prévention : organisation des parcours de soins en amont d'une prise en charge, au cours de celle-ci et en aval.

Sa mission est d'exercer des fonctions, de concevoir des méthodes et de mettre en œuvre les moyens techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'il a reçue.

« ... A ce titre, il étudie et traite, au travers d'une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité... » (3).

*...Son mode d'exercice transversal fait de lui un acteur atypique du champ de la santé.*

Professionnel de la santé à part entière, le psychologue travaille au sein des différents dispositifs de prise en charge. Il coopère avec les acteurs médicaux, paramédicaux, éducatifs et sociaux, sans pour autant nécessairement exercer sur prescription médicale ce qui lui confère une place originale.

Sa vision aussi bien synthétique que précise de la personne dans les relations qu'elle entretient avec son environnement et avec le système de santé, fait de lui un professionnel spécifique et reconnu.

Il sait être efficace à différentes étapes d'un parcours de soins : la coordination au sein de ce parcours, le soutien aux équipes impliquées et leur formation, la conception et la mise en œuvre d'outils d'évaluation, de tests et bilans notamment, le suivi écologique de prise en charge de personnes et groupes familiaux, psychothérapies et soutiens notamment.

**Nous partons du constat que la pertinence du psychologue n'est plus à démontrer. Personne ne lui réfute ses compétences et son utilité, il bénéficie auprès du public d'une demande en constante hausse.**

**Mais la notion d'activité économique du psychologue est encore taboue dans notre pays. Si l'augmentation des embauches de psychologues ces dix dernières années a été nette dans les institutions de soin, il n'en demeure pas moins que pour le secteur public en particulier, les conditions d'exercice du psychologue restent difficiles : les vacances et temps très partiels ne permettent pas un bon exercice professionnel.**

**Pourtant, personne ne contestera que l'impact économique soit réel : une personne en bonne santé coûte moins cher à la société qu'une personne malade, et plus spécifiquement, l'action du psychologue est dans un certain nombre de cas moins chère et/ou plus efficace que celle d'autres spécialistes. D'autre part, l'augmentation des coûts des systèmes de santé dans toutes les sociétés industrielles conduit celles-ci à trouver les moyens de réduire ces coûts.**

**La question récurrente des psychothérapies ces dernières années dans le contexte de la mise en place difficile d'un décret d'application de l'article 52(4), conduit à soutenir que les psychologues, au côté des psychiatres, sont les professionnels les mieux formés pour conduire ces traitements qui n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans une analyse globale de la situation de la personne en souffrance. Pourtant, le risque est grand de voir confier à des professionnels n'offrant pas les garanties de formation nécessaires la prise en charge psychologique.**

Pour toutes ces raisons, les membres de la mission Couty proposent à la FFPP d'apporter des propositions concrètes sur une des fonctions du psychologue celle qui concerne la psychothérapie.

Nous choisissons d'y répondre en étayant notre propos sur les objectifs fixés à la commission par le Ministre de la Santé, Madame Roseline Bachelot : « la place des différents acteurs et les modalités de leur collaboration seront au cœur de la réflexion qu'ils s'agisse des médecins généralistes ou d'autres professionnels, dans une perspective d'évolution des métiers. » (5)

Nos propositions concernent plus particulièrement l'activité libérale des psychologues et les nouvelles formes partenariales qu'il convient de pérenniser.

## **Le lien indispensable entre parcours de soin et psychothérapie**

### **Contexte**

Nous appuyerons notre propos sur l'exemple de la dépression et des recommandations de l'INPES au cours de l'année 2007 (6) ; ce programme de prévention mettait le psychologue, au côté du médecin psychiatre et du médecin généraliste, au cœur du dispositif de la prise en charge. La psychothérapie y est présentée en première intention des solutions efficaces pour lutter contre la dépression(7).

Pourtant, nous savons tous que les demandes de consultation auprès des psychiatres et des psychologues dans les CMP, les prises en charge dans le CMPP pour les enfants et adolescents, sont saturées, les dispositifs de prise en charge proposés par des psychologues en libéral ne bénéficient d'aucun remboursement. De plus, la demande d'un traitement psychologique ne déclenche pas ipso facto une psychothérapie ; nous préférons parler d'accompagnement psychologique qui, selon la demande et la problématique rencontrées, peut évoluer vers une démarche psychothérapique plus ciblée.

La dimension psychothérapique est quant à elle présente dès le début de la rencontre avec le psychologue ; ces nuances sont d'importance.

### **Problématique**

Nous ne possédons que très peu de données quantitatives relatives à l'usage de la psychothérapie en France. Cependant, les données synthétisées par Briffault & Lamboy (2008) (8) nous permettent de poser les premiers éléments d'une réflexion. L'usage de la psychothérapie en France semble être en augmentation constante ces dernières années et concernerait entre 5 et 10% de la population française en âge d'être suivie. Si nous sommes invités à nous tourner vers les sociologues pour mieux comprendre le soin d'analyser cette évolution quantitative et enrichir nos hypothèses explicatives (psychologisation de la société française, valorisation de l'autonomie et de la performance individuelle, etc.), force est de constater une demande de plus en plus importante. Or, si nous ne sommes pas en mesure d'analyser finement la teneur et les voies de la demande initiale (celle du médecin ? celle du patient ?), nous possédons cependant de nombreuses données, principalement anglo-saxonnes, portant sur l'analyse des rapports entre quantité et durée de traitements observés en routine et amélioration clinique et qui plaident fortement en faveur d'une reconnaissance plus accentuée et mieux construite de la prise en charge thérapeutique.

La problématique « dose/effet » est par exemple très bien documentée dans un rapport publié en 2007 sous la direction du Pr. Despland : « Application de la nouvelle ordonnance concernant le remboursement de la psychothérapie dans le cadre de l'assurance de base, OPAs art. 2 et 3 » que nous tenons à disposition de la commission.

Nous pouvons aussi nous appuyer sur les résultats des études menées par le Pr Lambert de la Brigham Young University aux États-unis : alors que nous savons que la très grande majorité des suivis psychologiques durent moins d'un an et qu'un nombre non négligeable de ces suivis ne dépasse pas 10 séances, Lambert a observé en routine que :

- 11 à 21 séances sont nécessaires pour que 50% des personnes suivies montrent une amélioration cliniquement significative et
- 25 à 45 séances sont nécessaires pour que 75% des patients s'améliorent significativement (Lambert, 2007).

### **Propositions**

► **Pour une meilleure définition de l'accompagnement psychologique pour mieux construire l'offre psychothérapique.**

**Cet objectif large mais obligé doit permettre de répondre à trois exigences :**

- réfléchir au problème dans des termes qui permettent au plus grand nombre, quels que soient ses moyens financiers, d'avoir accès aux traitements psychologiques tout en s'assurant que l'organisation des filières des soins soit en capacité d'offrir les prises en charge adaptées.

- l'adhésion du patient est nécessaire, elle est un des éléments clefs de la réussite du traitement et ne peut se réaliser sous la forme d'une prescription.
- définir des parcours de soins en les distinguant des modalités de remboursement de l'activité du psychologue : si le financeur définit des règles, il ne doit pas lui revenir de définir les conditions de collaboration entre les psychologues et les médecins.

► **Pour la mise en place par le ministère de la santé d'un groupe de travail sur cette question avec participation active des psychologues.**

La FFPP répondra favorablement à cette invitation et amènera des propositions formulées par des praticiens et des enseignants chercheurs experts dans ce domaine.

► **Pour la construction d'un modèle de collaboration professionnelle médecin/psychologue.**

Celui des réseaux de santé constitue à cet égard une référence et un étayage intéressants(9) et nous pouvons sur cette base formuler un certain nombre d'orientations :

- Ces réseaux bénéficient aujourd'hui d'un retour sur expérience. Leur objectif qui est de décliner des offres de service en adéquation avec l'offre de soins prend en compte la notion de transdisciplinarité chère aux psychologues.
- Les psychologues du secteur libéral sont identifiés comme des prestataires susceptibles, le cas échéant, de délivrer des soins ou des services hors champ du remboursement de l'assurance maladie. L'enregistrement obligatoire des psychologues au répertoire Adeli 2 encadre efficacement les usagers et les professionnels.
- La mutualisation des moyens au sein des réseaux de santé permettrait de définir plus précisément l'offre de soin psychothérapique ou d'accompagnement psychologique que l'on peut retrouver dans les réseaux de proximité constitués sur des thématiques proches (cancer, douleur, gérontologie, soins palliatifs, addictologie).
- L'origine de l'indication d'un suivi psychologique ou psychothérapique est entendue comme l'expression d'une orientation posée en général par le médecin coordinateur des soins.
- Elle ne peut s'effectuer sur prescription médicale puisque le psychologue est professionnel de la santé, mais non professionnel de santé. Le psychologue est expert sur ses outils et indications : il met en place le dispositif adéquat : traitement, durée, réorientation, etc..
- Si le diagnostic psychologique lui appartient, il ne peut lui être confié le diagnostic médical. Le problème du diagnostic différentiel se pose, une demande peut relever d'une symptomatologie psychique et/ou somatique. En conséquence, une consultation psychiatrique préalable, qui ne saurait donner lieu à une prescription, est une protection du psychologue dégagé d'une part de sa responsabilité.
- Par ailleurs, la prise en charge psychologique doit parfois s'accompagner d'un suivi pharmaceutique, que seul un médecin peut envisager et prescrire.

► **Pour la mise en place d'une politique tarifaire pérenne sur le territoire.**

- La question des honoraires des psychologues doit être pensée à partir de l'exemple des dérogations tarifaires(10). Les psychologues répondent exactement aux critères définis.
- L'évaluation est prise en compte. Mais le temps du remaniement psychique est singulier, il ne peut être évalué d'emblée. Une information annuelle justifiant de la pérennité de la prestation est posée dans le dispositif de soins.
- Les groupements de coopération sanitaire prévus dans le projet de loi « patient santé et territoire » permettent d'organiser ces nouvelles formes partenariales.
- La présence de l'ensemble des professionnels libéraux et hospitaliers mais également médicosociaux permet le lien indispensable du travail de liaison entre l'intra et l'extra hospitalier.

## Vers une sixième année de formation

Toute perspective de sixième année, qui correspond à une exigence de formation revendiquée par les psychologues, doit être pensée dans le cadre du titre unique de psychologue qui affirme la volonté unitaire des professionnels : la durée de la formation doit donc rester uniforme pour accéder au titre de psychologue quelle que soit sa spécialité.

Cette orientation vers une sixième année de formation doit alors s'appuyer sur trois références :

- les modalités de sa régulation,
- les principes de son encadrement,
- le respect du principe d'unité du titre.

### Les modalités de sa régulation

Le titre unique (loi de 1985) repose sur l'obtention d'une licence et d'un master de psychologie (Bac+5). A l'heure actuelle, aucune disposition réglementaire ne prévoit de modification. La *Fédération Européenne des Organisations de Psychologues* (FEAP, 32 pays membres, 270000 professionnels représentés), dans un souci d'harmonisation des niveaux de formation et d'élévation du niveau de formation des psychologues en Europe a mis en place un processus de certification européenne des formations en psychologie : Europsy. Ce choix politique, qui affirme une évolution où la profession définit ses propres règles de structuration, s'est adossé aux universités pour formaliser le contenu des formations tout en laissant à chaque pays le soin d'en réglementer la mise en œuvre à travers les organisations représentatives des psychologues spécifiques à chaque pays (en France, la FFPP). Ce dispositif, reconnu par l'ensemble des pays européens, est en phase de mise en œuvre dans sept d'entre eux, dont la France (2009).

### Les principes de son encadrement

La certification qui vise les personnes et les cursus, se fait dans un champ d'exercice : travail et organisations, clinique et santé, éducation... Cette certification de premier niveau est appelée à être complétée par des certifications de second niveau en cours d'élaboration visant des spécialisations plus avancées (formation théorique et méthodologique complémentaire (psychothérapie) et/ou formation continue intensive (psychologie du travail).

Concernant la formation des psychologues, le dispositif prévoit *une année de pratique professionnelle supervisée*. Il ne s'agit donc en aucune façon d'un stage : le psychologue se trouve en pleine responsabilité professionnelle comprenant les niveaux de reconnaissance afférents (rémunération, responsabilité...). C'est donc ce principe d'*année de pratique professionnelle supervisée qui doit présider aux modalités d'évolution de la formation en six ans*

### Le respect du principe d'unité du titre.

Il repose d'abord sur une nécessaire simplification des intitulés de spécialisation. Il repose ensuite sur l'unicité des dispositifs institutionnels de formation (les psychologues sont formés par des psychologues). Il repose enfin sur l'unicité des contextes institutionnels et administratifs de délivrance des diplômes. Il est important donc de ne pas introduire de confusion entre la formation du psychologue et son domaine d'exercice. Il n'est pas envisageable de créer autant de titres de psychologue qu'il existe de champ d'exercice possible (travail, santé, éducation...) et de contexte administratif ou organisationnel (Fonction Publique Hospitalière, services et structures privées, exercice libéral...). Il existe UN seul titre de psychologue et PLUSIEURS spécialisations possibles, ces dernières acquises au cours de la formation initiale et renforcées par des formations post-universitaires (formation continue).

(3) Article 2 du décret n° 91-129 du 31 octobre 1991 du statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière

(4) Décret d'application de l'article 52 de la loi du 9 août 2004 et de son arrêté.

(5) Adressée aux membres de la commission par la DGOS lors de sa mise en place.

(6) <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1057.pdf>

(7) P 32 : La dépression, en savoir plus pour en sortir, INPES, [www.info-depression.fr](http://www.info-depression.fr)

(8) Ouvrage à paraître fin 2008 aux éditions Armand Colin

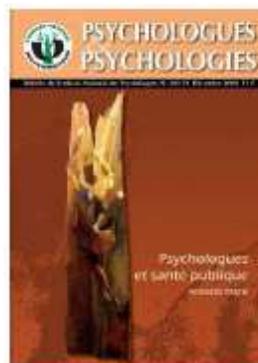
(9) CIRCULAIRE N° DHOS/O3/CNAM/2007/88 du 2 mars 2007 relative aux orientations de la DHOS et de la CNAMTS en matière de réseaux de santé et à destination des ARH et des URCAM



RECUS AU SIEGE

Ce mois-ci dans  
**Le Journal des psychologues**  
n° 263, Décembre/Janvier  
2008/2009

## **Violences dans l'adolescence**



Ce mois-ci dans  
**Psychologues et Psychologies**  
n° 203, Janvier 2009

## **Psychologie et santé publique**

N° spécial  
**Sciences Humaines**  
Novembre-Décembre 2008

## **Comprendre Claude Lévi-Strauss**



**Les propositions de la FFPP sont consultables sur le site de la FFPP:**

[http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com\\_content&task=blogcategory&id=23&Itemid=1](http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=23&Itemid=1)

**Chers et chères adhérents,  
Pensez à renouveler votre adhésion à la FFPP.  
Et profitez des bonnes résolutions de ce début  
d'année 2009 pour rejoindre la FFPP :**

<http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?>

## L'évolution des inscriptions étudiantes en psychologie :

### le reflux

Après une longue croissance des effectifs d'étudiants inscrits en psychologie, nous connaissons depuis deux ans une période de reflux qui s'explique par plusieurs facteurs combinés (évolution de la démographie étudiante, réputation de la psychologie,...).

Si ce reflux permet des conditions d'accueil plus satisfaisantes, ses effets se sont jusqu'ici fait sentir essentiellement en licence et en Master 1, mais de façon encore limitée en Master 2. Il n'a encore pas eu d'effet massivement direct sur le nombre de diplômes délivrés. Le nombre d'étudiants inscrits en Master 2 va s'accroître et entraîner une baisse du nombre de psychologues accédant au marché au travail. La baisse des flux n'ira cependant pas sans effets structurels forts sur l'ensemble des dispositifs de formation ni sur la recherche.

Sur la base de données du ministère recueillies en 2006, puis d'une enquête suite aux inscriptions 2008-09, je fournis ici quelques points de repères sur cette évolution des flux, sans en développer l'analyse (publication à venir).

### **Croissance et décroissance**

Sur la base de chiffres fournis par le ministère, j'avais fait le bilan en 2006 d'une croissance régulière des flux d'inscription sur 10 ans (Schneider, 2007). Je reprends ci-dessous une partie des données publiées alors. J'ai conservé l'année de départ (96-97) puis fait figurer l'année 04-05 où le reflux s'opère en Licence, puis 05-06 qui est l'année à partir de laquelle j'estime que le reflux s'opère en Master (dès 06-07, cf. ci-après).

	Tot L	M1	MPro	MRech	Tot M
96-97	41975	10750	2531	747	13281
04-05	48982	11824	3410	1015	16626
05-06	48682	12048	3465	1032	16657

De 96-97 à 04-05, on observe une augmentation des effectifs de 16% en L (+6717) et de 96-97 à 05-06 une augmentation de 10,7% en M1 (+1298), mais de 40,6% en M2 (+1331) (cf. Schneider, 2006).

Pour ces dernières années, nous ne disposons pas des chiffres du ministère. Nous avons pu cependant recueillir, grâce à la collaboration des correspondants AEPUB ou de collègues universitaires de la FFPP, un ensemble de données que l'on peut estimer fiables. Ces données concernent les inscriptions dans 22 des 33 sites qui enseignent la psychologie (liste ci-dessous) mais qui correspondent, sur la base des données de 05-06, à plus de 70% des étudiants de psychologie. Il s'agit de plus d'universités d'Ile de France et de province et d'universités de tailles très diverses. Nous pouvons donc considérer que les évolutions observées rendent compte de façon plutôt fidèle de l'évolution nationale. Quelques rares données ont manqué, non disponibles dans les services de scolarité. Dans ce cas, pour pouvoir opérer les calculs qui suivent, j'ai appliqué aux données manquantes un effectif estimé à partir de la moyenne d'évolution considérée sur les universités pour lesquels je disposais des chiffres.

Concernant la licence, on note donc en 3 ans une baisse d'effectif, que connaissent toutes les universités, largement supérieure à l'augmentation connue en 10 ans. La baisse est telle en L1 que même si elle stagne dans les années à venir, ses effets sur L2 et L3 ne sont pas arrivés à leur terme (baisse moyenne en L = 23,9%).

	Nbr univ.	L1	L2	L3
Inscrits 05-06	33	16994	9648	8442
Augm 96-97 à 05-06	33	+18,5%	+11,8%	+6,3%
Baisse 05-06 à 08-09	22	-26,8%	-22,3%	-20,8%

En 3 ans (de 06-07 à 08-09), la baisse d'effectif en master est de 18,7% en M1, de 3,1% en M2 Pro et 6,6% en M2 Recherche. Il est à noter que sur la période considérée le nombre d'étudiants de L3 est proche de celui de M1. A deux reprises (06-07 et 05-06) les L3 ont même dépassé les M1, mais l'écart maximum en faveur des L3 n'a été que de 8%.

### **L'accès en M2 et numerus clausus**

S'il faut bien avoir en tête que la demande n'est pas la même selon les champs (mais nous avons montré -cf. analyses du Panorama 2006- que, proportionnellement, la demande n'était pas supérieure en « Santé-clinique » qu'en « Développement-éducation », le ratio places offertes/nombre de candidats rend la concurrence d'entrée en M2 moins rude à l'heure actuelle qu'elle ne l'était 10 ans auparavant.

Nombre de candidats M1 par place théorique (habilitations) disponible en M2

	96-97	05-06	08-09
N universités	33	33	22
M2 Pro et Rech confondus	3,28	2,61	2,37
M2 pro	4,24	3,38	2,93

### **Le nombre de titres de psychologues délivrés**

Les données précédentes concernent le nombre d'étudiants inscrits et non le nombre de diplômes délivrés (pas de données générales disponibles). J'ai cependant opéré une estimation du nombre de diplômes de master (M2) et de titres de psychologue qui devraient être délivrés en 2008-09.

Il faut rappeler qu'en 2006, le nombre de places disponibles tel que défini à partir des maquettes d'habilitation était de 5341 (3834 en M2 Pro et 1547 en M2 Rech) (Panorama 2006). En observant le nombre d'étudiants inscrits cette année dans les diplômes de master dans les 22 universités considérées ici (2472 en M2 Pro ; 589 en M2 Recherche ; 3061 au total) ramené aux proportions correspondantes sur les 33 sites d'une part ; en estimant d'autre part, à partir d'enquêtes régionales sur les diplômes qu'en psychologie environ 90% des étudiants de master Pro obtiennent leur diplôme et que 1/3 des étudiants de M2 Rech suivent le stage de professionnalisation (enquête in Panorama, 2006) j'estime à 3258 le nombre de titres délivrés à l'issue de l'année universitaire en cours.

### **B. Schneider**

SCHNEIDER, B. FONTAINE, A.-M., JEOFFRION, C. & VECHO, O. (2004 + 2006, édition 2007). Panorama National des Masters de Psychologie, Numéro Spécial des *Nouvelles de l'AEPUB*.

SCHNEIDER, B. (2006). LMD, diplômés et diplômés de psychologie en France : la dérive ? *Le Journal des psychologues*, 234, 14-15.

SCHNEIDER, B. (2007). La formation en psychologie, *Bulletin de Psychologie*, tome 60, hors série, 71-79.

#### **Annexe : Liste des 22 universités pour les données 06-07 à 08-09 (1) :**

Aix-Marseille 1, Amiens, Besançon, Bordeaux 2, Brest, Caen, Dijon, Grenoble 2, Lille3, Lyon2, Metz, Montpellier 3, Nancy 2, Nantes, Nice, Paris 10, Paris 5, Reims, Rouen, Strasbourg 1, Toulouse 2, Tours.

(1) avec tous mes remerciements aux correspondants AEPUB ou collègues universitaires de la FFPP qui ont permis ce recueil de données.

# TARIFS COTISATION FFPP 2009

**ADHEREZ!**  
Faites adhérer ....:-)

TARIFS COTISATIONS FFPP 2009		
ADHESION INDIVIDUELLE		
	1 <sup>ère</sup> adhésion	Renouvellement de cotisation
Normal	69,00 €	104,00 €
Retraité	44,00 €	74,00 €
Réduit*	35,00 €	35,00 €
* Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAAJ Aide professionnelle, aide et assistance juridique. * Etudiant en master ou doctorant non allocataire et psychologue non imposable. Sur justificatif		
ADHESION ORGANISATIONNELLE		
Nombre d'anciens adhérents x 39 euros		
+ Nombre de nouveaux adhérents x 24 euros		
*suivant conditions : consulter le siège		
COTISATION DE SOUTIEN POSSIBLE POUR TOUS – FACULTATIVE-		
54,00 €		

**Cette année: je rejoins la FFPP !!!**

COTISATION APAAJ
comprise dans l'adhésion individuelle tarif normal. facultative et sur demande au siège pour les autres adhérents individuels et pour les adhérents des organisations membres
24,00 €

Bulletin d'adhésion individuelle,  
Bulletin d'adhésion organisationnelle,  
Formulaire d'autorisation de prélèvement sont téléchargeables à l'adresse suivante :

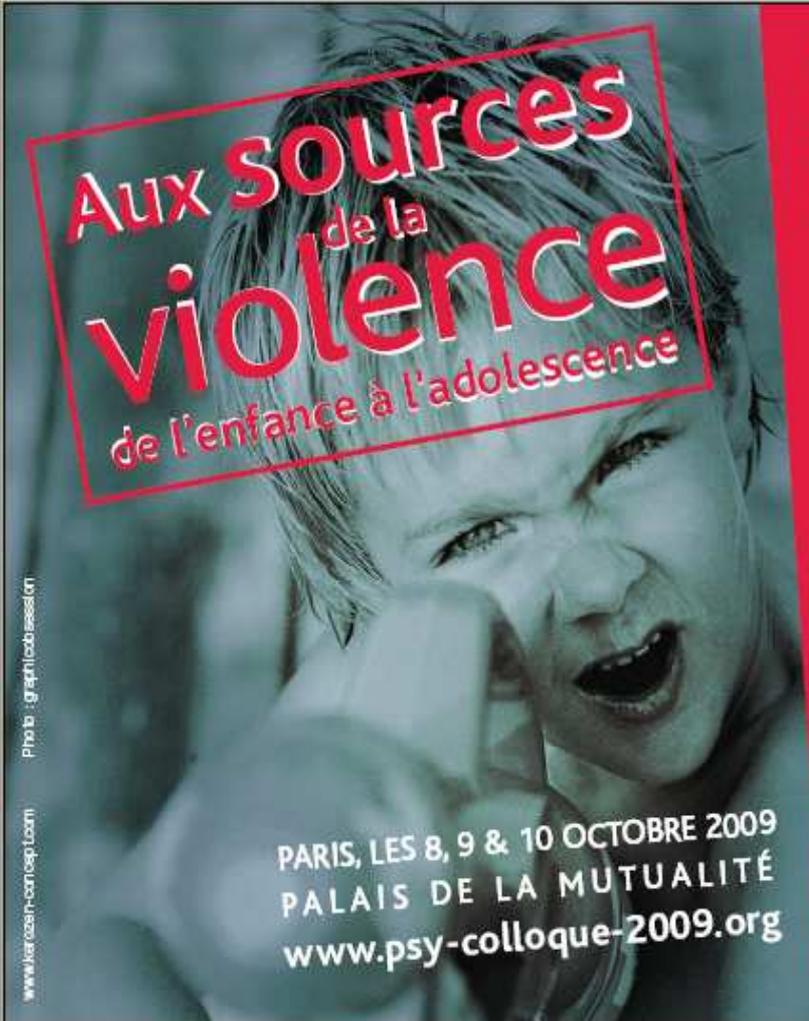
[http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com\\_repository&Itemid=45&func=select&id=1](http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_repository&Itemid=45&func=select&id=1)

AUTRES TARIFS FFPP 2009
ABONNEMENT A FEDERER VOIE POSTALE
Tarif non adhérent 32,00 €
Tarif adhérent 22,00 €

Pour toute question contacter le Siège : [siège@ffpp.net](mailto:siège@ffpp.net) tel 01 55 20 54 29, fax 01 43 47 20 75

**Bulletin d'adhésion et de prélèvement automatique en ligne**

<http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?>



**Aux sources  
de la  
violence  
de l'enfance à l'adolescence**

PARIS, LES 8, 9 & 10 OCTOBRE 2009  
PALAIS DE LA MUTUALITÉ  
[www.psy-colloque-2009.org](http://www.psy-colloque-2009.org)

Photo : gregoirebesseron  
www.karacasli.com/osp/Loam

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES  
PSYCHOLOGUES ET DE PSYCHOLOGIE

3<sup>ème</sup> colloque Psychologie  
& Psychopathologie de l'enfant

En préparation :

- 25 conférences**
- 12 ateliers-symposiums**
- 2 tables rondes**
- posters numériques**

Tarifs exceptionnels d'inscription  
(en souscription avant le 31-12-08)

Responsables du programme  
et de l'organisation :  
François Marty  
Robert Voyazopoulos

AVEC LA PARTICIPATION DU





**EuroPsy et la certification avancée**  
**en psychologie du travail et des organisations :**  
**un changement de perspective.**

La question de savoir quel est le bon niveau de qualification pour un psychologue est l'objet d'un débat. Si l'idée d'une formation inférieure à cinq ans est rejetée de manière unanime par les psychologues, au-delà, les choses ne sont claires ni sur le niveau à atteindre ni sur les moyens d'y parvenir. En France, un certain nombre de collègues défendent l'idée d'un doctorat d'exercice, idée qui, dans le système français, ne manque pas de cohérence. Le choix qui a été fait dans le cadre du groupe de travail EuroPsy, puis repris à son compte par la Fédération Européenne des Associations de Psychologues (EFPA) a été différent : cinq années plus une année de pratique professionnelle supervisée. Ce niveau, que nos collègues de certains pays voudraient bien atteindre le plus vite possible, alors que d'autres le dépassent largement, était et reste un compromis acceptable, mais pas totalement satisfaisant.

Or parallèlement au travail sur EuroPsy, l'EFPA comporte un groupe de travail sur la psychothérapie, envisagée comme une formation complémentaire pour des psychologues. L'EFPA a donc toujours souhaité une mise en harmonie de ces deux projets, la certification EFPA en psychothérapie apparaissant comme une certification avancée d'EuroPsy. Cependant, ceci créait un déséquilibre : dans le projet EuroPsy, il y a trois champs d'application de la certification : le secteur clinique-santé, celui de l'enfance-éducation, celui de la psychologie du travail et des organisations. L'existence d'une certification avancée dans un seul de ces domaines nuisait à la crédibilité du projet.

Mais un certain nombre de collègues appartenant à l'EAWOP (European Association of Work and Organisational Psychology) et pour deux d'entre eux au groupe de travail EuroPsy a mis sur pied un projet de certification avancée en psychologie du travail et des organisations. L'EAWOP, qui avait joué un rôle important dans le lancement du projet EuroPsy, est donc de nouveau à l'initiative.

Les caractéristiques essentielles de ce projet sont les suivantes :

Une distinction entre deux niveaux de qualification : le niveau de base pour les psychologues débutants et le niveau avancé pour les psychologues expérimentés. Les premiers doivent satisfaire un certain nombre de conditions par leur formation universitaire, les seconds des conditions supplémentaires, essentiellement par leur pratique professionnelle. Ceci suppose de leur part une formation continue et de l'apprentissage sur le terrain (learning by doing). À la supervision EuroPsy succéderait une supervision « horizontale » : une relation plus équilibrée entre superviseur et supervisé.

Pour obtenir la certification, le candidat devra présenter sa certification EuroPsy, apporter la preuve qu'il a acquis un haut niveau de compétence, en présentant un « portfolio » décrivant ce qui a été fait, pour qui, comment, qu'est-ce qui a été produit et comment cela a été évalué. Par ailleurs, il devra se spécialiser dans l'un des trois sous-champs : psychologie du travail, ressources humaines, psychologie des organisations. Un entretien d'évaluation des compétences est prévu. Le même système de comités nationaux d'accréditation et de comité européen que l'on trouve dans EuroPsy est reproduit. Chaque comité national sera composé uniquement de psychologues du travail et des organisations.

Il est bien sûr prévu une clause du grand-père, pour les psychologues en poste au moment de l'entrée en vigueur. Ceux-ci devront être inscrits sur le registre EuroPsy en psychologie du tra-

vail et des organisations, faire la preuve d'au moins cinq années d'activité professionnelle dans le secteur au cours des dix dernières années, participer à un entretien d'évaluation des compétences. La certification sera donnée pour cinq ans.

Le niveau d'exigence prévu par le groupe de travail de l'EAWOP est donc très élevé, et l'aspect continu de cette exigence est susceptible de valoriser fortement la profession. L'EFPA s'est montrée très intéressée par cette initiative et souhaite intégrer ce projet dans le dispositif d'ensemble qu'elle a prévu. En conséquence, pour compléter le panorama, l'EFPA a demandé au NEPES (Network of European Psychologists in the Education System) de mettre en chantier un projet de certification avancée dans son domaine. C'est donc un développement cohérent de tout le projet EuroPsy qui est en train de se mettre en place. Rappelons que nul n'est obligé de demander EuroPsy : de même nul ne sera obligé de demander cette certification avancée.

R. Lécuyer

**Membres du CoFraDeC EuroPsy**

Le Conseil d'administration Fédéral de la FFPP a élu comme membres du CoFraDeC EuroPsy le samedi 6 décembre les personnes suivantes :

- Alain Blanchet, professeur de psychologie clinique à Paris 8 (proposé par la SFP)
- Patrick Cohen, psychologue du travail à Marseille
- Sylvie Dauriac psychologue clinicienne à Limoges
- Daniel Mellier, professeur de psychologie du développement à Rouen
- Richard Redondo, psychologue de l'éducation à Marseille
- Alain Somat, professeur de psychologie sociale à Rennes 2 (proposé par la SFP)
- Claude de Tychev, professeur de psychologie clinique, à Nancy 2

La FFPP avait demandé au SNP de faire deux propositions de praticiens. Celui-ci a répondu tardivement qu'il refusait. Les contacts pris alors par la FFPP n'ont permis de pourvoir qu'un des deux postes avant le 6 décembre. Le BF a reçu mandat pour rechercher un second praticien dans le domaine de la psychologie clinique. Le CAF du mois de mars votera sur cette candidature.

**Vers l'avenir, vers l'Europe**

Chers collègues, en attendant le très prochain numéro de janvier de Fédérer, et anticipant nos propres vœux, nous vous faisons partager ceux que nous a adressé Roal Ulrichsen, Président de l'EFPA.

*Dear Presidents, dear colleagues and dear friends,*

*Please accept my very best seasons greeting, wishing you all a merry Christmas and a happy New Year.*

*On basis of what we decided at the General Assembly in Prague, 2007 we have come far. I would like to thank you all for the tremendous contribution to EFPA in our effort to achieve common and shared goals and values.*

*I am looking forward to 2009 with confidence and hope for our common strivings to further develop our science and profession.*

*Very best wishes,  
On behalf of the Executive Council of EFPA*

*Roal Ulrichsen  
President of EFPA  
European Federation of Psychologists Associations*

## Alzheimer : les premiers signes de la maladie seraient repérables au moins dix ans avant le diagnostic

[http://www.lemonde.fr/planete/article/2008/12/17/alzheimer-les-premiers-signes-de-la-maladie-seraient-reperables-au-moins-dix-ans-avant-le-diagnostic\\_1132145\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2008/12/17/alzheimer-les-premiers-signes-de-la-maladie-seraient-reperables-au-moins-dix-ans-avant-le-diagnostic_1132145_3244.html)

## Des chercheurs favorables au dopage de «l'intellect»

<http://www.lefigaro.fr/sciences/2008/12/18/01008-20081218ARTFIG00016-des-chercheurs-favorables-au-dopage-de-l-intellect-ph>

## On se sent plus jeune que son âge à 70 ans

<http://www.lefigaro.fr/sante/2008/12/06/01004-20081206ARTFIG00302-on-se-sent-plus-jeune-que-son-age-a-ans-ph>

## Une sensibilité génétique au placebo

[http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/sciences/20081204.OBS3962/une\\_sensibilite\\_genetique\\_au\\_placebo.html](http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/sciences/20081204.OBS3962/une_sensibilite_genetique_au_placebo.html)

## La prison dès 12 ans ?

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/la-prison-des-12-ans-03-12-2008-329611.php>

## Épilepsie : la chirurgie très efficace mais peu pratiquée

<http://www.lefigaro.fr/sante/2008/12/08/01004-20081208ARTFIG00335-epilepsie-la-chirurgie-tres-efficace-mais-peu-pratiquée-ph>

## Le retour de la "psychochirurgie"

[http://www.lemonde.fr/planete/article/2008/12/06/le-retour-de-la-psychochirurgie\\_1127651\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2008/12/06/le-retour-de-la-psychochirurgie_1127651_3244.html)

## L'Ontario rendra les écoles encore plus sûres

<http://www.newswire.ca/en/releases/archive/December2008/11/c9132.html>

## Les élèves asiatiques sont les meilleurs en mathématiques et en sciences

[http://www.lemonde.fr/planete/article/2008/12/11/les-eleves-asiatiques-sont-les-meilleurs-en-mathematiques-et-en-sciences\\_1129753\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2008/12/11/les-eleves-asiatiques-sont-les-meilleurs-en-mathematiques-et-en-sciences_1129753_3244.html)

## Chine: le suicide un fléau devenu la 1ère cause de mortalité des jeunes

[http://www.ouest-france.fr/actu/actuDet\\_-Chine-le-suicide-un-fleau-devenu-la-1ere-cause-de-mortalite-des-jeunes\\_3637-77771\\_actu.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuDet_-Chine-le-suicide-un-fleau-devenu-la-1ere-cause-de-mortalite-des-jeunes_3637-77771_actu.Htm)

## « La colère des psys », Libération

C'est ce que titre Libération sur sa Une.

Le quotidien note ainsi sur 3 pages que « la psychiatrie publique est en pleine ébullition après le discours sécuritaire du président de la République sur les hôpitaux psychiatriques ».

Libération rappelle que « le 2 décembre, le chef de l'Etat avait parlé de réformes de la loi d'hospitalisation ; demandé la création de 200 chambres d'isolement ; exigé le contrôle des permissions de sortie ; proposé la systématisation des soins sous contrainte. [...] Un discours perçu comme un terrible retour en arrière ».

Le quotidien indique qu'« un appel de 39 soignants vient d'être lancé, [...] demandant aux soignants de «sortir de la résignation» », et en publie des extraits.

« Va-t-il provoquer une réaction salutaire dans un milieu habitué au repli ? », s'interroge le journal.

Libération précise que ces 39 psychiatres, psychologues, psychanalystes, infirmiers... « sont réunis à l'initiative d'Hervé Bokobza, psychiatre à Montpellier, à l'origine des États généraux de la psychiatrie en 2003 ».

Le journal remarque qu'« au sein de la psychiatrie française, la situation reste un brin confuse. Entre les tenants d'une réponse forte et ceux qui ne veulent pas se laisser enfermer dans un discours «pour ou contre la sécurité» ».

Le journal rappelle que « la psychiatrie va mal. [...] En 20 ans elle a perdu plus de 100 000 lits. [...] Pendant ce temps-là, les malades sont pris en charge, parfois avec chaleur, d'autres fois avec des pratiques inhumaines ».

« Souvent, ils attendent des semaines avant d'obtenir une consultation. Et nombre d'entre eux sont renvoyés dans la rue ou en prison », conclut Libération.

## Psychiatrie : le coup de colère des professionnels

<http://www.lefigaro.fr/sante/2008/12/15/01004-20081215ARTFIG00378-psychiatrie-le-coup-de-colere-des-professionnels-ph>

<http://www.libération.fr/societe/0101307144-les-psychiatres-publics-unis-contre-sarkozy>

<http://www.lepoint.fr/actualites-societe/un-plan-de-70-millions-pour-la-psychiatrie/920/0/296389>

[http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/societe/20081202.OBS3647/sarkozy-annonce-une-reforme-de-lhospitalisation-psychia.html?idfx=RSS\\_notr](http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/societe/20081202.OBS3647/sarkozy-annonce-une-reforme-de-lhospitalisation-psychia.html?idfx=RSS_notr)

[http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/12/03/le-president-de-la-republique-engage-l-hopital-psychiatrique-dans-un-tournant-securitaire\\_1126307\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/12/03/le-president-de-la-republique-engage-l-hopital-psychiatrique-dans-un-tournant-securitaire_1126307_3224.html)

## Les soignants s'interrogent sur l'application de la réforme

<http://www.lefigaro.fr/sante/2008/12/03/01004-20081203ARTFIG00398-les-soignants-s-interrogent-sur-l-application-de-la-reforme-ph>

## « Un médecin américain sur deux prescrit des placebos »

La Recherche, numéro 425

La Gazette  
**SantéSocial**

La Recherche livre un court entretien avec Jon Tilburt, médecin à la Mayo Clinic de Rochester, qui a publié dans le *BMJ* une étude sur la prescription de placebos aux Etats-Unis (Tilburt J *et al.*, *BMJ*, 337 : a1938, 2008).

Le praticien observe que « depuis 2006, l'utilisation de ces substances dénuées de principe actif, mais qui peuvent agir positivement sur le psychisme du malade, est très suivie ». Jon Tilburt explique : « Nous avons envoyé un questionnaire assez général à 1 200 spécialistes de médecine interne et de rhumatologie. [...] Près de 700 médecins ont répondu. Et à notre grand étonnement, près d'un médecin sur deux (46 %) nous a avoué prescrire un placebo régulièrement, plusieurs fois par mois ».

Le médecin précise que « pour 2 % des placebos prescrits ce sont des cachets de sucre, 3 % des solutions salines. Mais les médecins prescrivent également comme tel des vitamines, des analgésiques, et même des antibiotiques qui ne sont en principe pas indiqués pour la maladie de leur patient ».

Jon Tilburt ajoute que « seuls 5 % des médecins [évoquent la question du placebo avec leurs patients]. Les autres disent qu'il s'agit d'un « médicament qui n'est pas prévu pour la maladie dont le patient souffre, mais qui pourrait tout de même avoir un effet positif ». Le praticien précise : « La plupart des médecins considèrent l'utilisation de placebos comme une pratique éthique ».

Enfants au coeur des séparations parentales conflictuelles : plaider pour mieux préserver l'intérêt des enfants



**ascodocpsy**

réseau documentaire en santé mentale

Disponible sur Internet : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000714/index.shtml>

Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses. Recommandations de bonnes pratiques professionnelles

Disponible sur Internet : [http://www.anesm.sante.gouv.fr/pdf/conduites\\_violentes.pdf](http://www.anesm.sante.gouv.fr/pdf/conduites_violentes.pdf)

Vers un nouvel accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées

Disponible sur Internet : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000724/index.shtml>

Après la visite de l'hôpital psychiatrique d'Antony par Nicolas Sarkozy mardi, Jean-Pierre Olié, professeur de psychiatrie, chef de service à l'hôpital Sainte-Anne, expert agréé par la Cour de cassation, livre des pistes de réflexion pour la réforme de l'hospitalisation d'office annoncée par le chef de l'État.

<http://www.lefigaro.fr/debats/2008/12/02/01005-20081202ARTFIG00663-monsieur-le-president-comment-aider-les-psychiatres-a-faire-leur-metier-ph>



# L'esprit de la Psychologie



Créée en 2003 dans une dynamique unitaire pour la profession et la discipline, la FFPP rassemble praticiens et universitaires qui choisissent de réfléchir et d'oeuvrer ensemble pour donner à la Psychologie une visibilité, une cohérence et une représentativité sociale qui sont à construire.

De la conception des programmes universitaires à celle des pratiques professionnelles, de l'organisation de la formation continue aux conditions du marché de l'emploi, des problèmes juridiques aux interventions médiatiques, des textes de loi aux applications pratiques et à la déontologie, les psychologues veulent être responsables de leur discipline et de leur profession et impliqués dans ce qui les concerne directement.

## La conscience de nous ... dans le souci des autres...

**Se reconnaître ensemble** comme professionnels au service d'une même Science humaine, riche et complexe, dans les fondamentaux communs et indissociables dont le **Code de déontologie est la clé de voûte**,

**S'organiser** dans l'intelligence des cultures et des références partagées,

**Valoriser et renforcer** le cadre identitaire,

**Rassembler** les psychologues à titre individuel et réunir les associations et les organisations, dans la reconnaissance de la diversité des pratiques, de la multiplicité des méthodes, de la pluralité des modèles de référence et des spécificités des champs d'exercice,

Pour **mieux servir** le public, **mieux écouter** les patients, **mieux analyser** les situations, **mieux conseiller** les groupes sociaux et les institutions, et davantage travailler dans le souci des autres... la FFPP a de grandes ambitions pour les psychologues.

## Le fonctionnement d'une grande fédération professionnelle avec :

- une présidence (Prof. Roger Lécuyer jusqu'à fin 2008, puis 2 co-présidents fin 2008 : Benoît Schneider, universitaire et Brigitte Guinot, psychologue), et un bureau fédéral de 7 membres élargi à 11 chargés de mission,
- un cadre salarié (Jeannine Accoce, psychologue) responsable du siège et du secrétariat,
- un Conseil d'administration Fédéral qui se réunit 3 fois par an,
- 14 organisations membres,
- des adhérents individuels dont le nombre progresse de 20% chaque année

### Pour accompagner cette évolution responsable d'une profession en marche,

vous pouvez devenir membre adhérent individuel et recevoir :

- le mensuel Fédérer en version numérique ou papier
- une assistance professionnelle et une aide et assistance juridiques : APAAJ créée par la FFPP
- bénéficier de :
  - tarifs réduits d'inscription aux formations, aux colloques, aux Entretiens

## Après 5 ans d'existence, des initiatives et des réalisations fortes, avec :

- des interventions auprès des autorités, des Ministères, des instances officielles, des élus... entre autres sur l'article 52 (titre de psychothérapeute), ou sur les stages étudiants... des actions avec les associations d'usagers, des travaux sur les pratiques professionnelles et la déontologie...
- des invitations constantes et des rencontres attendues avec les associations et organisations nationales de psychologues,
- des liens avec les organisations de professions associées (pdo-psychiatres, psychiatres, orthophonistes) et le milieu associatif,
- la conception et l'organisation des 3es Entretiens de la Psychologie du 3 au 5 juillet 2008 à Paris (après 2004 et 2006) avec la FBP/BFP - Fédération belge des Psychologues et la FSP - Fédération suisse des Psychologues,
- la programmation et l'organisation du 3e colloque francophone en Psychologie & Psychopathologie de l'enfant les 8, 9 & 10 octobre 2009 au Palais de la Mutualité à Paris (après 2005 et 2007) avec l'accueil de près de 2000 psychologues de l'enfance, qui en fait la plus grande manifestation professionnelle en Psychologie,
- un journal mensuel d'informations "Fédérer" (en version numérique et version papier) avec toutes les actualités de la profession,
- un site internet avec informations, actualités, débats, textes officiels, études, publications, agenda de formations, archives, forums de discussion...
- des journées d'études, conférences-débats, réunions professionnelles, sessions de formation aux niveaux régional et national,
- des partenariats éditoriaux avec les revues professionnelles et scientifiques comme le Bulletin de Psychologie, les médias spécialisés et les éditeurs comme Dunod, des publications mensuelles comme le Journal des Psychologues et Sciences Humaines,
- le soutien et le financement complet de la CNCDP - Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues,
- la préparation et le fonctionnement de la 1e Conférence de Consensus en Psychologie sur L'examen psychologique et les utilisations des mesures en Psychologie de l'enfant en 2008-2009 avec un colloque public qui réunira experts et jury,
- ses activités européennes et internationales avec la mise en place en France de la certification EuroPsy, la représentation de la France à l'EFPA - European Federation of Psychologists' Associations, sa qualité de membre associé à l'ITC - International Test Commission et futur membre à l'IUPsyS - Union Internationale de Psychologie Scientifique, sa collaboration à l'organisation en 2014 à Paris du Congrès international de l'IAAP - International Association of Applied Psychology.

- participer et contribuer :

au développement et à la promotion de la profession  
aux débats et réflexions partout où ils s'engagent

- demander :

le soutien de vos collègues et de votre fédération  
la prise en compte de vos idées et avis sur les décisions  
professionnelles à venir

site internet : [www.ffpp.net](http://www.ffpp.net) - courriel : [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)  
tél - fax : 01 55 20 54 29

FFPP 92 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS